

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Tulle agglo

Siège : rue Sylvain Combes

19000 Tulle

Compte-rendu détaillé du conseil communautaire Session ordinaire du 14 mars 2016

Convocation de monsieur Michel BREUILH en date du 7 mars 2016.

Etaient présents :

Mesdames Odile BOUYOUX, Eliane CAMBON, Simone CROUZETTE, Betty DESSINE, Christine DUBECH, Simone DUMOND-FREYSSELINE, Nicole EYROLLES, Josette FARFAL, Ana-Maria FERREIRA, Catherine GOUDOUR, Dominique GRADOR, Denise GUILLAUMIE, Huguette MADELMONT, Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Odile PEYRICAL, Sophie ROY, Nathalie THYSSIER, Stéphanie VALLE-PREVOTE.

Messieurs Eric BELLOUIN, Jean-Jacques BOSSOUTROT, Alain BRETTE, Michel BREUILH, Roger CHASSAGNARD, Raphaël CHAUMEIL, Alain CHEZE, Arnaud COLLIGNON, Bernard COMBES, Jean-Pierre CORREZE, Eric DUPAS, Pascal FOUICHE, Floran GAYE, Marc GERAUDIE, Bastien GORSE, Serge HEBRARD, Michel JAULIN, Bernard JAUVION, Christophe JERRETIE, Yves JUIN, Jean-François LABBAT, Alain LAGARDE, Dominique LAPLACE, Jean-Jacques LAUGA, Jean-Christophe LECHIPRE, Bernard MALAURIE, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Claude PEYRAMARD, Jean-Paul RASSION, Daniel RINGENBACH, Pierre RIVIERE, Jean-Luc RONDEAU, Jean-Marie ROUBEYROTTE, Alain SENTIER, Jean-Louis SOULIER, Marcel VIALLE.

Monsieur Gilles AULIAC suppléant de madame Christine FAURIE,
Christian DUMOND ayant donné pouvoir à monsieur Roger CHASSAGNARD
Madame Pauline GUERAUD ayant donné pouvoir à monsieur Jean Christophe LECHIPRE
Monsieur Xavier DURAND, ayant donné pouvoir à monsieur Michel JAULIN
Madame Emilie BOUCHETEIL ayant donné pouvoir à madame Ana Maria FERREIRA
Madame Christèle COURSAT ayant donné pouvoir à monsieur Bernard COMBES
Monsieur Yannik SEGUIN ayant donné pouvoir à monsieur Yves JUIN

Secrétaire de séance : monsieur Bastien GORSE

Monsieur Michel Breuilh ouvre la séance par un hommage à madame Sophie DESSUS, députée maire d'Uzerche, décédée le 3 mars dernier. De nombreuses personnes étaient présentes lors de l'hommage rendu dans l'ancienne papeterie d'Uzerche. On se souviendra de Sophie DESSUS comme d'une personnalité particulièrement active dans la défense et la promotion de son territoire mais aussi de toute la Corrèze, de quelqu'un qui a su redonner son lustre à la « perle du Limousin ». Monsieur Michel Breuilh demande une minute de silence.

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 8 février 2016

Monsieur Jean Christophe Lechippre avait posé une question en fin de séance relative au coût de l'apprentissage de la natation scolaire. Il lui a été répondu que la dépense de 120 000 € correspondait à 8 séances par élève et par an. La question, c'est qu'avant il y en avait 10 : qu'en est-il réellement ?

Monsieur Serge Hebrard, s'agissant de la question n°2.2 relative à l'installation de terrains multisports, demande s'il y aura une évaluation 6 mois après l'ouverture des équipements ou pas.

Monsieur Michel Breuilh propose d'enlever la phrase portant sur l'évaluation qui est effectivement contradictoire. Une fois les installations achevées, on verra si on peut enchaîner sur d'autres.

Approuvé à l'unanimité

AFFAIRES A DELIBERER

POLE RESSOURCES

1 - Finances

1.1. Débat d'orientation budgétaire

Rapporteur : monsieur Jean-François Labbat

Le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les communes et EPCI de plus de 3 500 habitants, dans un délai de 2 mois avant le vote du budget.

L'exécution du budget 2015 à travers le compte administratif a été volontairement très détaillée dans un document de 20 pages. On y retrouve tous les chiffres concernant les recettes et dépenses du budget de l'année dernière.

Un zoom a été joint concernant le service collecte des déchets.

Tout d'abord des constats :

Des constats positifs :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte, récent pour Tulle aggro, de forte évolution en termes de compétences et de personnel,
- un « panier de recettes » diversifié (diverses dotations et compensations de l'Etat, fiscalité ménages, fiscalité entreprises ...),
- une bonne exécution du budget 2015, conforme aux inscriptions budgétaires particulièrement en fonctionnement (très bon taux de réalisation). C'est la preuve d'un bon travail préparatoire et d'une sincérité budgétaire,
- de bons ratios financiers : une épargne nette élevée permettant un autofinancement significatif des investissements et une capacité de désendettement inférieure à sa strate,
- des personnels impliqués et mobilisés afin de rendre un service public de qualité tout en prenant en compte les efforts de gestion nécessaires.

Des incertitudes et contraintes qui incitent à la prudence :

- des bases fiscales peu dynamiques sur notre territoire en comparaison d'autres communautés d'agglomération (relative stabilité de la population, difficultés du secteur économique) conjuguées à des capacités contributives modestes des contribuables,
- une participation à l'effort national sur le redressement des finances publiques qui entraîne une diminution de la DGF,
- des incertitudes liées aux incidences de modifications de périmètre des communautés de communes et d'agglomération au niveau national (impact sur les dotations, sur la péréquation du FPIC et un statut potentiel de contributeur),
- plusieurs transferts de compétences à préparer soigneusement avec des incidences financières potentiellement lourdes : le développement économique avec les ZA et la question du SYMA du Pays de Tulle, le transport scolaire et à échéance de 2020, l'eau et l'assainissement.

Les grandes lignes :

La préparation du budget 2016 décline les orientations du projet d'agglomération.

La construction des orientations budgétaires 2016 repose sur plusieurs principes et choix :

1. **aucune hausse de la fiscalité**, que ce soit sur les impôts entreprises ou ménages,
2. **une poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement**
3. **un niveau d'investissement élevé**
4. **un important travail pour obtenir des subventions et co-financements** sur toutes les actions que peut conduire la communauté d'agglomération,

5. **la recherche de rationalisation des moyens avec la mutualisation ciblée de services** (création d'un nouveau service commun),
6. **le maintien de l'effort financier conséquent en faveur des communes membres**

Le budget 2016 devrait s'équilibrer autour de 30,7 M€ en fonctionnement et 10 M€ en investissement, hors RAR 2015.

1. Pas de hausse de la fiscalité sur les impôts entreprises ou ménages

Pour le vote du budget, il serait proposé de maintenir les taux actuels, soit :

Taux CFE	32,14%
Taxe H	9,41 %
Taux FB	5,55 %
Taux FNB	23,09%
Taux EOM	10,20 %

A ce stade, les bases n'ont pas encore été toutes notifiées par les services fiscaux, aussi la prévision 2016 des bases taxables de CFE, TH, FB et TEOM s'appuie sur les hypothèses suivantes :

- ces bases seront actualisées en fonction du coefficient de majoration forfaitaire, fixé par la loi de finances pour 2016 à 1 %,
- l'effet de croissance physique annuelle peut être estimé à 1 %.

2. Une poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

L'année 2015 a vu une baisse des **charges à caractère général** par rapport à l'année précédente. En 2016 : volonté de maîtriser ce type de dépenses.

Concernant le personnel, la mutualisation s'est développée en cours d'année 2015 avec la création de 2 services communs. Il y aura en 2016 une prise en charge de ces dépenses sur une année pleine.

Des recettes liées à ce chapitre sont en forte augmentation du fait du partage des coûts de personnel au titre de la mutualisation particulièrement avec la ville de Tulle : 314 500€ attendus au titre de 2016 ; c'était 160 500€ en 2015.

La prévision de recettes 2016 se décompose de la façon suivante :

- direction générale (DGS, directeur services techniques) : 92 000€
- service commun « commande publique » : 83 000€
- préventeur : 32 000€
- webmaster : 16 200€
- responsable service instruction du droit des sols : 23 300€
- service commun « systèmes d'information » : 68 000€

Conformément au projet de schéma de mutualisation, le budget 2016 prévoit la création d'un service commun « systèmes d'informations » avec la création d'un service de 4 informaticiens, consolidant ainsi le service de Tulle agglomération. La dépense concernant la création de ce service sera entièrement compensée par une recette équivalente.

En dehors de cette opération, le budget 2016 ne prévoit aucun effectif supplémentaire.

Les participations aux syndicats et les subventions sont inférieures à l'année précédente avec notamment la fin du programme européen du Programme Local pour l'Emploi, la dissolution en cours du syndicat des Itinéraires du Transcorrèzien et du POC, une petite baisse sur le SYMA du Pays de Tulle et l'Office de Tourisme intercommunal.

3. Un niveau d'investissement élevé

L'investissement pourrait s'établir à 10 M€, hors restes à réaliser 2015 :

Les investissements récurrents :

- travaux de voirie à hauteur de 2,6 M€ (+100 000€ par rapport à 2015)

- équipements du service de collecte des déchets : renouvellement du matériel roulant avec, en 2016, le remplacement d'1 camion poly-benne avec grue, l'acquisition de conteneurs et colonnes de tri et de petits matériels
- poursuite des aides aux particuliers et aux communes en matière d'habitat
- investissements dans le haut débit et sur les zones d'activités (SYMA, acquisitions foncières)
- travaux sur les cours d'eau
- réinscription de 100 000€ pour fonds de concours aux communes sur des dépenses concernant des équipements supra-communaux
- divers équipements des services (informatique, communication, aménagements ...).

Les nouveautés 2016 :

- réalisation de 6 équipements sportifs de proximité
- construction de 2 maisons de santé
- construction d'une micro-crèche
- lancement de la 1^{ère} phase de travaux sur la rivière Corrèze
- réhabilitation d'une déchetterie
- mise en sécurité de 2 déchetteries
- acquisition et pose de colonnes de tri pour la collecte des déchets
- aménagements concernant le site de Tintignac.

Ce haut niveau d'investissement, 10 M€ + 2,2 M€ de restes à réaliser, bénéficie de subventions et de co-financements importants, de FCTVA, de la reprise d'excédents et d'une bonne capacité d'autofinancement.

Par conséquent, le niveau d'emprunts 2016 est estimé à près de 1,9 M€ (moins de 20% des dépenses) et 3 emprunts pourraient être souscrits :

- o 1 pour la MSP de Corrèze d'un montant d'environ 470 000€
- o 1 pour la MSP de Tulle d'un montant d'environ 590 000€

Ces 2 équipements bénéficieront de recettes des professionnels et ces opérations devraient s'équilibrer à terme.

- o 1 pour l'équilibre budgétaire et le financement des autres investissements d'un montant d'environ 830 000€.

4. Un important travail pour obtenir des subventions et co-financements sur toutes les actions

Le financement des investissements devrait pouvoir bénéficier de près de 4 M€ de subventions et de 1,5 M€ de FCTVA.

Ces subventions proviennent de différents dispositifs qui accompagnent principalement l'investissement, mais aussi le fonctionnement à travers l'animation et le co-financement de postes de chargés de mission.

- de la Région, du Département notamment dans le cadre de volets territoriaux,
- des aides de l'Europe au titre du FEADER, du FEDER, du programme LEADER,
- de différents dispositifs de l'Etat pour encourager l'investissement :
 - o dans le domaine des économies d'énergie avec le dispositif TEPCV (Territoire à Energie Positive et Croissance Verte) pour la micro-crèche
 - o le Fonds de Soutien à l'Investissement pour la réhabilitation d'une déchetterie
- de dispositifs de l'Etat pour accompagner le développement des maisons de santé,
- de participations d'agences telles que l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour les travaux sur les cours d'eau et l'ADEME pour la collecte des déchets,
- des aides d'organismes tels qu'Eco-emballages pour la collecte des déchets avec l'acquisition des colonnes de tri ou l'animation.

5. La recherche de rationalisation des moyens avec la mutualisation ciblée de services

La préparation du budget 2016 prend en compte la volonté de créer un service commun « systèmes d'information » :

Cette action figure parmi les pistes de mutualisation du projet de schéma de mutualisation. Le développement de l'informatisation demeure un sujet majeur pour les collectivités en général et Tulle agglomération en particulier : dématérialisation des transmissions, développement des progiciels, traitement et stockage des données, ...

Les nouvelles technologies continuent de se développer et nécessitent une main d'œuvre qualifiée pour leur gestion.

L'organisation actuelle de Tulle agglomération est fragilisée par la taille très réduite du service gestionnaire (un seul agent) alors que les besoins s'amplifient année après année.

La mise en commun de moyens humains et techniques, notamment entre la communauté d'agglomération et la ville centre, permettrait de répondre à la grande partie de ces enjeux avec un objectif de rationalisation des coûts et de sécurisation des dispositifs. Le service à la ville de Tulle est composé d'un responsable de service et de 2 agents.

Cela permettrait de constituer un service de 4 personnes.

Un schéma directeur des systèmes d'informations pourrait alors être réalisé avec un examen de la question du système d'information géo-référencé.

Plusieurs logiciels de Tulle agglomération (voirie, SPANC, collecte des déchets, ADS ...) utilisent des données géo-localisées. Ce type de données tend à se généraliser dans tous les domaines et la question des réseaux se posera bientôt.

De plus, les communes y ont de plus en plus recours (cadastre, réseaux divers, cimetière ...)

La préparation budgétaire a pris l'hypothèse d'un transfert effectif au 1^{er} juin 2016, soit sur 7 mois de l'année.

Cette dépense nouvelle serait intégralement compensée par une recette nouvelle provenant de la Ville de Tulle pour prendre en charge sa part des coûts du service commun.

Il est précisé que les dépenses de matériels ou logiciels ne seront pas rattachées au service commun mais resteront des dépenses propres à chacun des établissements.

6. Le maintien de l'effort financier conséquent en faveur des communes membres

Cet effort financier en direction des communes membres passe par :

- le fonds de concours de 100 K€ aux communes sur des dépenses concernant des équipements supra-communaux
- une dotation de solidarité maintenue à toutes les communes de 450 K€
- un maintien de la participation aux 8 accueils de loisirs pour 130 K€
- un fonds de concours au titre des charges de centralité concernant le conservatoire à rayonnement départemental de 160 K€ et le centre aqua-récréatif pour 310 K€

Monsieur Michel Breuilh ajoute que, dans un environnement institutionnel en mouvement, il y a des incertitudes qu'il faut être capable d'anticiper tout en faisant preuve de prudence. La présentation qui vient d'être faite permet de comprendre la mécanique financière de Tulle agglomération.

Monsieur Alain Penot note l'arrivée à court terme de nouvelles compétences : eau et assainissement. Sans l'aide de l'Etat, il sera difficile de les assumer. Par ailleurs, avec l'arrivée de nouvelles communes, doit-on craindre une diminution des aides aux communes ?

Monsieur Jean François Labbat répond que la dotation de solidarité communautaire est maintenue en 2016. Un cabinet d'études est engagé pour accompagner l'agglomération sur les incidences financières et fiscales de l'élargissement de périmètre. Les compétences à venir ne touchent pas le budget 2016. En moyenne Tulle agglomération peut faire entre 6 et 7 M€/an d'investissement. On fait 10 M€ d'investissement en 2016 parce qu'on a fait 4 M€ l'année dernière. Et on va se pencher rapidement sur la question des compétences « eau » et « assainissement ».

Monsieur Michel Breuilh estime qu'effectivement, il est nécessaire d'anticiper sur les futurs transferts de compétences. On pressent que ce sont des questions pointues nécessitant des réponses précises. Un premier rendu de l'étude financière et fiscale liée à l'élargissement de périmètre sera présenté en juin prochain. Il y aura également une réflexion en interne sur les compétences avec les communes qui arrivent.

S'agissant de la mutualisation du service informatique, *monsieur Christophe Jerretie* demande comment a été calculé le coût des transferts de personnel. Il pensait que c'était la CLECT qui le faisait.

Monsieur Jean François Labbat répond qu'il n'y a pas de transfert de compétences ici. La CLECT est saisie et émet un rapport lors d'un transfert de charges attaché à un transfert de compétences. La création de ce service commun au 1^{er} juin, soit sur 7 mois, engendre une

dépense supplémentaire de 68 000 € et la ville de Tulle couvrira l'intégralité de ce coût par le versement de 68 000 €.

Monsieur Michel Breuilh ajoute que cela représente le coût des salaires chargés. La création d'un service commun donne lieu à une prise en charge financière chaque année des bénéficiaires du service selon une clef de répartition prédéfinie. S'agissant du service « application du droit des sols », il a été décidé que le service ne serait pas payant pour les communes bénéficiaires.

Monsieur Bastien Gorse demande le nom du cabinet chargé de l'étude financière et fiscale, ainsi que les critères de choix et le coût de la prestation.

Monsieur Michel Breuilh indique qu'à la suite de la délibération du conseil communautaire de février 2016, un cahier des charges a été établi, retiré par 7 bureaux d'études et 2 offres ont été remises. Le cahier des charges portait principalement sur 2 points : choix/méthodologie et coût de la prestation. Le cabinet Ressources Consultant Finances a été choisi pour un montant de 52 445€ HT. Cette somme peut paraître importante mais elle sera bien investie en considération des enjeux fiscaux et financiers pour les 8 communes concernées et toutes celles de la communauté actuelle. Toutes les communautés de communes et d'agglomération procèdent ainsi.

Monsieur Arnaud Collignon demande si, pour l'urbanisme, on a prévu le transfert des communes qui n'utilisent pas encore les services de Tulle aggro.

Monsieur Michel Breuilh répond que jusqu'à présent les communes disposant d'un PLU ont bénéficié gratuitement du service pour un coût d'environ 130 000 €/an. Au 1^{er} janvier 2017, le service sera étendu aux communes ayant une carte communale qui seront compétentes en matière d'urbanisme et ne bénéficieront plus des services de l'Etat. Cela signifie probablement 1 poste supplémentaire.

Monsieur Marc Géraudie observe que le compte administratif dégage un excédent de 1.6 M€, soit 400 000€ de plus que l'année dernière. Si l'Etat ne nous avait pas privé de 460 000€ de dotation, on serait à plus de 2 M€. Tulle aggro se porte bien. En 2014, il y a eu une augmentation de la TEOM passée de 9.60 à 10.20. Il demande qu'on revienne à 9.60 étant donné l'excédent du compte administratif. Il demande pourquoi les investissements de type supra-communal sont limités à 100 000€ alors que les communes ont largement besoin d'aide.

Monsieur Jean François Labbat propose de regarder le zoom sur le service collecte des déchets. L'excédent de fonctionnement du service n'est que de 124 000€, en ne reprenant pas l'exhaustivité des coûts tel qu'un budget annexe et il y a des progrès à faire concernant le tri. Le SYTTOM 19, dont il est membre, annonce que les déchets ne vont pas aller en diminuant. Par conséquent, il ne serait pas prudent de baisser le taux de TEOM. S'agissant des 100 000€ de dépenses d'investissements au titre des équipements supra-communaux, on a remis cette somme car tout n'a pas été dépensé en 2015.

Monsieur Marc Géraudie parlait de l'excédent du budget principal, qui est de 1 600 000€, et non de l'excédent du service collecte des déchets. Il estime au contraire qu'une diminution de la taxe serait un beau geste pour les ménages.

Monsieur Jean François Labbat répond que le beau geste, c'est que l'on n'augmente pas la fiscalité dans le contexte actuel. Quant au montant de l'excédent du budget principal il faut tenir compte des 2 budgets annexes (SPANC et zones d'activités) qui eux sont déficitaires.

Madame Betty Dessine ajoute que le taux de 10.20 est un taux de convergence, ce qui signifie que pour certains la TEOM baisse par rapport aux taux d'il y a quelques années et beaucoup de choses seront mises en place s'agissant du tri des déchets. Les subventions d'Eco emballages ne dureront pas.

Monsieur Pierre Rivière dit que ce qui n'est pas un bon signe, c'est que certaines communes ne soient collectées que tous les 15 jours.

Monsieur Michel Breuilh explique que l'on n'est pas dans le cadre d'un budget annexe, mais qu'on fait comme si on l'était. Il y a des incertitudes par rapport à une possible rétractation des subventions liées au tri si on n'est pas bon, et parallèlement, le prix du carburant, poste

de dépenses très important fluctue. La donnée forte, c'est la maîtrise des coûts de fonctionnement. On est dans le cadre d'une baisse des dotations d'Etat. Malgré tout, il est impératif de tenir les coûts de fonctionnement. En ce qui concerne les transferts de personnel, il y a un mécanisme de compensation financière. L'année 2015 a été mise à profit pour augmenter les cofinancements. Si on n'est pas capable de mobiliser les subventions sur notre territoire, d'autres le feront. On est sur une ligne de force : le fonctionnement est la base de tout ; dégager de l'autofinancement est le gage de notre capacité à investir. Les entreprises sont en demande de chantier. L'investisseur n°1 du territoire, c'est Tulle agglo. On veille à ce que les lots puissent servir les entreprises locales dans le respect du code des marchés publics.

Monsieur Alain Penot demande de quelles informations financières on dispose s'agissant des communes et des communautés de communes qui vont nous rejoindre.

Monsieur Jean François Labbat répond que l'on n'a pas d'information et que cela fait partie de la mission de l'organisme financier que l'on a recruté. Les collectivités vont nous rejoindre à nos conditions.

Monsieur Christophe Jerretie demande des précisions sur certains éléments du DOB. Il y a des commissions qui travaillent sur certains sujets, par exemple sur les ALSH, or le DOB ne fait pas apparaître d'évolution. Le budget de la médiathèque a même régressé. Il n'y a rien sur le futur pôle universitaire. Quant aux subventions exceptionnelles aux associations, la ligne a disparu. Si on ne fait rien, sur les ALSH, on doit dire aux communes qu'on ne fait rien.

Monsieur Daniel Ringenbach explique que s'agissant du budget de la médiathèque, la prévision 2015 n'ayant pas été atteinte, on a choisi une prévision 2016 calculée sur la moyenne des années 2014 et 2015. Il indique qu'à la médiathèque, il y a des inquiétudes du personnel portant sur le projet d'établissement qui a démarré. Selon lui, il y a 2 points importants. Premièrement, la fonction d'accueil est très importante, mais il faut se donner les moyens de fonctionner ; c'est la vitrine de Tulle agglo. Le 2nd point porte sur la fiabilité de la partie informatique. Le service informatique consacre en principe un jour/semaine à la médiathèque mais, en raison de la surcharge de travail dans ce service, ce n'est pas la réalité. Ces contraintes doivent être bien prises en compte dans le budget 2016.

Monsieur Arnaud Collignon indique que concernant la politique jeunesse, un gros investissement est prévu avec la construction d'une nouvelle micro crèche communautaire sur la commune de Saint Germain les Vergnes. Le bilan de l'étude ALSH donne 500 000€ d'investissement sur les 8 structures. Les ALSH peuvent bénéficier des dotations aux équipements supra-communaux.

Monsieur Michel Breuilh ajoute qu'il faut se poser la question de l'évolution du périmètre en 2016.

Monsieur Marc Géraudie se dit surpris que l'investissement concernant les ALSH soit pris sur les investissements supra-communaux. Il va manquer quelque chose aux communes.

Monsieur Jean François Labbat précise que 130 000€ sont prévus par Tulle agglo pour les ALSH encore cette année. Ce n'est pas rien. Pour répondre à Daniel Ringenbach, il faut faire la différence entre réduction et maîtrise des coûts. On ne demande pas aux agents de réduire les coûts mais de les maîtriser.

Monsieur Christophe Jerretie estime qu'effectivement on ne peut pas demander aux associations de payer. Un jour, le service d'accueil de loisirs va fermer. La participation de Tulle agglo est de 10%. Pour les collectivités qui ont ces services, c'est le type d'objet sur lequel il faut faire des efforts. C'est plus important que de prendre d'autres compétences. Quant à la médiathèque, il faut qu'elle prenne l'activité du réseau. Si on baisse les ressources de fonctionnement, les agents auront encore moins le temps de le faire.

Monsieur Arnaud Collignon indique qu'à la suite de l'étude menée par le Conseil Départemental sur les ALSH, chaque commune a reçu un dossier relatif aux investissements à réaliser, notamment en termes d'accessibilité des locaux. Il y a des dépenses pour les communes qui sont finançables dans les équipements supra-communaux.

Monsieur Michel Breuilh rappelle qu'on a un réseau de 8 ALSH qu'il va falloir structurer si on veut le faire évoluer vers une compétence communautaire. On traduira ça en termes de

coût financier. Chaque commune doit s'interroger sur son fonctionnement. On aide fortement les ALSH mais aller vers une intégration des ALSH n'est pas envisageable aujourd'hui. Il faut se poser les questions sur les tarifs, les locaux, leur localisation ...

Monsieur Jean Jacques Lauga se souvient qu'il y a 3 ans, nous étions déjà en train de travailler sur le sujet. On fait du sur place sur ce sujet.

Monsieur Jean Christophe Lechippre se réjouit du résultat budgétaire 2015 qu'il juge sain. Mais il faut être prudent pour les années à venir, notamment avec l'arrivée de nouvelles communes. Les emprunts augmentent les charges. Et tous les ans on creuse un peu plus le déficit des budgets annexes ZA et SPANC. Certes, des ventes pourraient résorber le déficit du budget annexe ZA, mais ne serait-il pas opportun de doter ces 2 budgets ?

Madame Betty Dessine explique que pour résorber le déficit du SPANC, il y a 2 scénarii possibles : soit diminuer la qualité des interventions des agents du SPANC au détriment des usagers, soit accroître le coût des interventions. Ils n'ont pas été retenus par la commission environnement.

Monsieur Michel Breuilh souhaite balayer plusieurs hypothèses pour qu'en fin d'année on puisse réduire le différentiel. Concernant le budget ZA, la pose de la 1^{ère} pierre de l'entreprise C1Sign a eu lieu dans la zone d'activités des Alleux II à Saint Mexant, mais on a toujours ce problème d'avance de trésorerie pour l'achat et la viabilisation des terrains en vue de leur vente. La zone d'activités de la Geneste est quasiment complète et il y a un projet d'extension car cette zone est particulièrement bien placée. Il faut du temps pour remplir une zone d'activités. Sur la zone des Alleux II, il reste 6 hectares.

Monsieur Bernard Combes ajoute que C1Sign est une entreprise qui progresse, avec notamment l'embauche d'un infographiste, d'un commercial et d'une secrétaire, mais il a fallu du temps pour l'installer. Les entrepreneurs font face à des difficultés, ils doivent être en sécurité financière et en prospérité. Demain, on accueillera une entreprise forestière spécialisée dans les engins de débardage probablement à l'aide du dispositif crédit-bail. Il s'agit donc d'avoir une offre large et variée. On a aussi des échecs, liés notamment au problème de refus de prêts bancaires mais il faut continuer à être offensif et saluer le démarrage d'installations aux Alleux II.

Monsieur Michel Breuilh explique qu'on actionne les outils Pac Immo, ateliers relais, Corrèze équipement et le carnet d'adresses de Bernard Combes, mais qu'on est dépendant du carnet de commandes des entreprises.

Monsieur Bernard Combes informe du développement sur la zone de la Montane de l'entreprise Génotech, nouvelle entité en lien avec l'entreprise Polytech. Comme Eyrein industrie, ces entreprises veulent de l'eau propre et abondante. Il faut répondre à ces attentes légitimes. Il signale également un projet de logistique avec l'entreprise Nexter. La zone de la Montane a fait l'objet de nombreuses attentions ces dernières années, par Tulle agglomération et le Conseil Général. C'est une réussite importante pour notre territoire. Le nombre de salariés travaillant sur la zone est important. L'entreprise appelle l'entreprise.

Monsieur Alain Penot demande où en est le projet d'installation d'une entreprise de fabrication de conteneurs sur la zone des Alleux II.

Monsieur Bernard Combes explique que ce projet n'est pas finalisé à ce jour car le coût de construction du hangar s'élève à 1.2 M€ et les banques sont très réservées.

Monsieur Jean Christophe Lechippre regrette que les subventions ne soient pas toutes détaillées dans le tableau de présentation du budget.

Monsieur Michel Breuilh indique que cela sera fourni lors du vote du budget.

Monsieur Jean Pierre Corrèze aimerait que le SPANC termine les diagnostics communaux car ça fait des années que ça dure et ça crée des inégalités sur le territoire. Or s'il n'y a pas de diagnostic du service, il n'y a pas de subventions pour les propriétaires et ça commence à grogner.

Monsieur Michel Breuilh lui propose de se rapprocher de Betty Dessine.

1.2. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour les travaux de réhabilitation de la déchetterie de Mulatet à Tulle

Rapporteur : monsieur Jean-François Labbat

L'effort de l'Etat en faveur de l'investissement public local se traduit par la mobilisation d'une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaires pour 2016 en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements, ainsi que par la progression des ressources et l'extension du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

La loi de finances pour 2016 prévoit la création d'un fonds de soutien national de 800 millions d'euros pour soutenir l'investissement local (communes et EPCI) composé de 2 enveloppes.

Les opérations éligibles au titre de la 1^{ère} enveloppe concernent notamment la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements.

S'agissant de la 2^{ème} enveloppe, les subventions sont attribuées en vue de la réalisation d'opérations d'investissement s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de développement du territoire concerné. Les projets retenus doivent être en lien avec les enjeux locaux et avoir un effet structurant sur la qualité de la vie locale et l'attractivité du territoire.

Le projet de réhabilitation de la déchetterie de Mulatet s'inscrit pleinement dans ce dispositif au titre des 2 enveloppes d'éligibilité.

Un dossier de demande d'aide pourrait être déposé dans ce cadre.

Descriptif de l'opération :

A la suite de l'évolution de la compétence « collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », la communauté d'agglomération assure la gestion de la collecte sur l'ensemble du territoire intercommunal, soit 37 communes.

Le Service Prévention, Tri et Collecte des Déchets de Tulle agglomération assure également la gestion de 5 déchetteries situées à Tulle, Chamboulive, Naves, Ladignac, Corrèze et d'une plateforme de compostage située à Saint-Mexant.

L'opération consiste à réhabiliter et mettre aux normes la déchetterie la plus ancienne : celle de Tulle au lieu-dit « Mulatet ». Cet équipement, construit dans les années 1990, dessert une dizaine de communes représentant une population d'environ 15 000 habitants.

Elle est aujourd'hui relativement vétuste et sa capacité de collecte et de tri s'avère très insuffisante dans la mesure où les apports de matériaux ou de produits triés n'ont cessé d'augmenter. Elle présente par ailleurs des problèmes de sécurité pour les usagers et l'agent d'accueil.

Il est à noter que les travaux sont précédés d'une étude, soutenue par l'ADEME et le Conseil Départemental de la Corrèze, permettant de faire un diagnostic de ce type d'équipement sur le territoire et valider la nécessité de réhabiliter l'ouvrage.

Description du projet :

Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la déchetterie de Tulle respecteront le guide de référence des déchetteries établi par l'ADEME, tenant compte notamment de l'arrêté relatif aux prescriptions générales applicables aux ICPE soumises à déclaration sous la rubrique 2710. Ils comprennent :

- la création d'un quai « haut » et d'un quai « bas » permettant d'accueillir 11 bennes ouvertes de 15 à 30 m³
- la mise en place de garde-corps réglementaires, conformément à l'arrêté du 26 mars 2012
- la rénovation du local du gardien
- la mise aux normes du pont bascule
- la mise en place d'un débourbeur / séparateur hydrocarbure adapté
- la réalisation d'une signalisation verticale et horizontale réglementaire
- la reprise des clôtures et portails d'accès

- l'installation de luminaires extérieurs
- la création d'une zone de dépôt pour le réemploi.

Objectifs poursuivis :

- développer une offre de services conforme aux attentes des usagers
- développer la capacité de tri, de stockage et de valorisation des déchets collectés
- optimiser les coûts de fonctionnement du service de collecte en espaçant les rotations de bennes
- développer la cohésion sociale à travers le réemploi
- assurer la sécurité des usagers et du gardien vis-à-vis des risques de chutes et de collisions sur le site
- améliorer l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Coût prévisionnel de l'opération :

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à un montant de 500 000 € HT, soit 600 000 € TTC.

La durée des travaux est estimée à 6 mois

Echéancier de réalisation de l'opération :

La Phase de MOE est en cours et un dossier d'AVP est constitué pour la présente demande de subvention. La date de commencement prévisionnelle des travaux est prévue en novembre 2016.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

ETAT – FSIPL	220 000 €
ADEME (taux 30% - plafond dépenses 500 000 €)	150 000 €
Conseil Départemental (plafond subvention 30 000 €)	30 000 €
Reste à charge Tulle aggro	100 000 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver le projet de réhabilitation de la déchetterie située au lieu-dit Mulatet à Tulle et son plan de financement prévisionnel ;**
- **d'autoriser le Président à demander la subvention la plus élevée possible au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour le financement de cette opération ;**
- **d'autoriser le Président à solliciter également les subventions les plus élevées possible auprès de l'ADEME et du Conseil Départemental, pour le financement de cette opération.**

Approuvé à l'unanimité

1.3. Demande de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local pour les travaux de réhabilitation d'un pavillon situé dans le périmètre du siège de Tulle aggro

Rapporteur : monsieur Jean-François Labbat

L'effort de l'Etat en faveur de l'investissement public local se traduit par la mobilisation d'une enveloppe d'un milliard d'euros supplémentaires pour 2016 en faveur des projets portés par les communes et leurs groupements, ainsi que par la progression des ressources et l'extension du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA).

La loi de finances pour 2016 prévoit la création d'un fonds de soutien national de 800 millions d'euros pour soutenir l'investissement local (communes et EPCI) composé de 2 enveloppes.

Les opérations éligibles au titre de la 1^{ère} enveloppe concernent notamment la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements.

S'agissant de la 2^{ème} enveloppe, les subventions sont attribuées en vue de la réalisation d'opérations d'investissement s'inscrivant dans le cadre d'un projet global de développement du territoire concerné. Les projets retenus doivent être en lien avec les

enjeux locaux et avoir un effet structurant sur la qualité de la vie locale et l'attractivité du territoire.

Le projet de réhabilitation de locaux sur le site du siège de la communauté d'agglomération s'inscrit pleinement dans ce dispositif au titre de la 1^{ère} enveloppe.

Un dossier de demande d'aide pourrait être déposé dans ce cadre

Descriptif de l'opération :

Afin de répondre à l'accroissement de ses compétences, la communauté d'agglomération a investi un bâtiment rue Sylvain Combes à Tulle permettant de loger l'ensemble de ses services et d'envisager l'accueil des services lié aux futures prises de compétence.

Si la majeure partie du site est conforme aux normes actuelles d'usage et de confort thermique, un pavillon de 180 m² situé en périphérie du bâtiment principal n'a pas été réhabilité par l'ancien propriétaire. Ce bâtiment représente un potentiel intéressant en termes de création de surfaces de bureaux, et permettrait également de réaliser une salle de réunion de grande capacité, destinée notamment à accueillir les réunions du bureau communautaire. Actuellement, ses réunions sont limitées à 19 personnes, mais au terme de l'élargissement du périmètre de la communauté d'agglomération, une salle de plus grande capacité sera nécessaire.

Description du projet

Les travaux de réhabilitation et de mise aux normes du pavillon permettront de réhabiliter des surfaces de bureaux pour les rendre conformes aux règles de confort thermiques actuelles et garantir également l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ils comprennent :

- le suivi des éléments de couverture (charpente et ardoises) et le changement des gouttières
- l'isolation des combles par mise en place de plafonds suspendus
- l'isolation des murs par un doublage
- le suivi des menuiseries de la partie bureaux (déjà changées) et notamment des systèmes de verrouillage des ouvrants
- le changement des menuiseries de la partie salle de réunion
- l'extension du réseau de chauffage depuis le bâtiment principal
- l'extension du réseau électrique et informatique
- la mise en œuvre d'un ouvrage permettant l'accessibilité aux PMR (à ce stade le choix technique n'est pas arrêté),
- la rénovation des locaux « hygiène et sécurité » des personnels de terrain (SPANC/SIA),

Objectifs poursuivis :

- être en capacité d'accueillir de nouveaux services au terme de l'extension de périmètre de Tulle agglo
- pouvoir organiser les réunions du bureau communautaire
- répondre aux besoins sociaux des agents

Coût prévisionnel de l'opération :

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à un montant de 240 000 € HT, soit 288 000 € TTC, décomposé comme suit :

• Travaux :	190 000€
• Maîtrise d'œuvre :	20 000€
• Contrôle SPS/Contrôle Technique :	10 000€
• Topographie/Géotechnique :	10 000€
• Divers et imprévus :	10 000€

Echéancier de réalisation de l'opération :

La phase d'étude préliminaire est réalisée et un programme de consultation de MOE est en cours.

La date de commencement prévisionnelle des travaux est prévue en novembre 2016, la durée des travaux étant estimée à 4 mois.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

ETAT – FSIPL	120 000 €
Reste à charge Tulle Agglo	120 000 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver le projet de réhabilitation et de mise aux normes d'un pavillon situé dans le périmètre du siège de Tulle agglo à Tulle, et son plan de financement prévisionnel,**
- **d'autoriser le Président à demander la subvention la plus élevée possible au titre du fonds de soutien à l'investissement public local, pour le financement de cette opération.**

Monsieur Alain Penot demande s'il est prévu des bureaux supplémentaires et comment on accueillera le nouveau conseil communautaire avec l'arrivée de nouvelles communes.

Monsieur Michel Breuilh explique qu'au départ il était envisagé d'accueillir une vingtaine de communes. Aujourd'hui, 8 communes pourraient nous rejoindre. La question va effectivement se poser mais dans des mesures moindres.

Monsieur Roger Chassagnard ajoute que ce sera le même problème pour les réunions des commissions. La réhabilitation de ce pavillon s'impose. Il demande si le local de la cantine n'est pas disponible.

Monsieur Michel Breuilh indique qu'il sert de local de convivialité pour le personnel.

Monsieur Roger Chassagnard ajoute qu'il faudra prévoir également d'agrandir le parking.

Monsieur Michel Breuilh dit qu'il est envisagé de le faire sur le terrain de basket, propriété des PEP. Sur l'espace enherbé devant le monument aux morts, il y a 25 places possibles mais cette question doit être examinée avec les PEP car ils sont propriétaires et ont un projet de regroupement de leurs sites immobiliers.

Monsieur Christophe Jerretie observe que l'on prend beaucoup de précautions pour de nombreux dossiers mais qu'ici, on n'a pas pris le temps de la réflexion préalable. On aurait dû faire une étude de faisabilité préalable à l'achat du bâtiment.

Monsieur Michel Breuilh ne veut pas reprendre tous les considérants du dossier de l'époque. Il rappelle qu'il s'agissait d'un achat à l'Etat pour la somme de 1 000 000€, prix inférieur à l'estimation des domaines, en l'état c'est-à-dire avec ascenseur, accessibilité handicapé, double vitrage ... sans aucun travaux. Il reconnaît que les compétences augmentent vite et que si cette acquisition a représenté une bouffée d'oxygène, on peut se retrouver avec les mêmes problèmes d'exiguité.

Monsieur Arnaud Collignon estime qu'on peut regretter la décision du Conseil Départemental quand il a vendu le terrain aux PEP. A ce moment, on savait déjà que hormis le pavillon, la seule extension possible serait sur l'emplacement du parking.

Approuvé à l'unanimité

2 – Affaires générales

2.1. Modification de la composition de la commission d'appel d'offres

Rapporteur : monsieur Jean-François Labbat

Par délibération n°2 du 14 avril 2014, le conseil communautaire a désigné les membres appelés à siéger à la commission d'appel d'offres. Conformément au code des marchés publics, le conseil communautaire a élu 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, le Président de Tulle agglo étant président de droit.

L'article 22 du code des marchés publics précise « *qu'il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste* ».

Aussi, à la suite du décès de monsieur Jean-Marie Freysseline, membre titulaire, sur les conseils de la Préfecture, il convient de procéder à la titularisation de monsieur Michel Jaulin, 1^{er} suppléant de la liste.

Il est demandé au conseil communautaire de prendre acte du fait que monsieur Michel Jaulin, 1^{er} suppléant, devient titulaire de la commission d'appel d'offres, la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres s'établissant comme suit :

Membres titulaires :

- Monsieur Michel JAULIN
- Monsieur Jean-François LABBAT
- Monsieur Christian DUMOND
- Monsieur Jean MOUZAT
- Monsieur Jean-Jacques LAUGA

Membres suppléants :

- Monsieur Arnaud COLLIGNON
- Monsieur Roger CHASSAGNARD
- Monsieur Yves JUIN
- Monsieur Daniel RINGENBACH.

 **POLE SERVICES A LA POPULATION ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

3. - Développement économique

3.1. Candidature à l'appel à projet FISAC - Opération Collective

Rapporteur : monsieur Bernard Combes

Pour rappel le Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) se présente sous la forme d'un appel à projet ouvert aux collectivités locales et EPCI.

Il constitue un outil essentiel de consolidation et de développement du commerce et de l'artisanat de proximité au profit du développement territorial.

Les interventions se font sous la forme de subventions.

Les candidatures seront sélectionnées en fonction des ressources disponibles et des priorités fixées par le ministre chargé du commerce :

- modernisation, la création et l'attractivité des derniers commerces et des commerces multiservices en zones rurales
- modernisation et la diversification des stations-services, qui assurent le maillage du territoire et dont la gestion est assurée par un exploitant indépendant ou la commune
- accessibilité des commerces à tous les publics.

Le Fond s'oriente à soutenir particulièrement les entreprises les plus fragiles, les communes rurales classées en ZRR et les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'appel à projet vise à :

- promouvoir une offre de proximité qui réponde à l'évolution des consommateurs,
- préserver le savoir-faire des TPE des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services et donner à celle-ci les moyens de se moderniser et de se développer,
- favoriser la redynamisation des territoires.

Les candidatures doivent être présentées sous la forme d'un partenariat réunissant les collectivités publiques, les associations de commerçants et artisans, la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

Les actions éligibles sont les suivantes :

- moderniser les entreprises de proximité existantes (aides directes aux entreprises)
- améliorer le cadre dans lequel s'exercent les activités de proximité
- favoriser la structuration des associations de commerçants
- coordonner l'ensemble des acteurs du commerce et mettre en place un pilotage des programmes financés
- développer une offre de services innovants mieux adaptée aux besoins des consommateurs
- développer le professionnalisme et l'innovation dans les pratiques commerciales

- améliorer l'offre commerciale
- évaluer les opérations financées.

L'aide accordée ne peut excéder 400 000 €.

La durée de l'opération est de 3 ans à partir de la date de notification de l'attribution de l'aide.

Un comité de pilotage sera constitué pour l'examen des dossiers et projets inscrits dans le projet FISAC.

Il est proposé :

- à partir des éléments de l'étude préalable de diagnostic réalisée par la CCI de la Corrèze et la CMA de la Corrèze,
- à la suite des différentes réunions techniques entre le pôle économique de Tulle aggro et les partenaires du projet en vue de son élaboration,
- à la suite de l'avis favorable de la commission développement économique réunie le 18 janvier 2016 portant sur le contenu de cette candidature,

de présenter la candidature suivante comprenant :

- le programme d'actions,
- le calendrier,
- le plan de financement

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver la candidature à l'appel à projet FISAC comprenant le programme d'actions, le plan de financement et le calendrier du projet.**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Monsieur Alain Sentier observe que si l'on parle de ruralité, dans le programme d'action il n'est question que des centres bourgs, et pas des communes isolées.

Monsieur Bernard Combes indique qu'à Gimel, tous les commerces sont éligibles, y compris ceux situés hors du centre bourg.

Monsieur Alain Penot tout en reconnaissant l'intérêt du dispositif, estime que les dossiers sont trop longs.

Monsieur Bernard Combes répond que malgré tout, on peut aller assez vite si on présente les dossiers dans les temps.

Monsieur Michel Breuilh indique que seuls 2 territoires ont répondu à l'appel à projet en Limousin. C'est pourtant un dispositif intéressant car il permet de mailler le territoire et rejoint le travail du syndicat mixte de Pays de Tulle.

Approuvé à l'unanimité

4 - Transports

4.1. Journées de gratuité sur le réseau de transports TUT aggro

Rapporteur : monsieur Arnaud Collignon

Dans un contexte de réflexion autour de la définition d'un nouveau réseau de transports sur le territoire de Tulle aggro qui devra être en place en septembre 2017, il est proposé de participer à différentes manifestations se déroulant chaque année en faveur de la promotion des transports publics.

Participation à la semaine européenne du développement durable :

En 2016, la semaine du développement durable aura lieu du lundi 30 mai au dimanche 5 juin, sous réserve de modification de dates, et à l'échelle européenne. Elle est l'occasion d'un rappel des bonnes pratiques et d'une découverte des initiatives en faveur du développement durable. Promouvoir les transports publics et inciter à leur utilisation en est un exemple. Cette semaine du développement durable est organisée par le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie.

Foire de la Saint-Clair le mercredi 25 mai 2016 :

Afin de permettre un accès aisé à la Foire de la Saint Clair, compte tenu des difficultés de circulation, et d'optimiser l'usage des transports alternatifs tel que les bus du réseau TUT aggro à la voiture individuelle, il est traditionnellement proposé une gratuité sur le réseau de transport en commun (hors TAD Tulle) qui dessert le centre-ville de Tulle, le jour de la tenue de la Foire.

Participation à la semaine de la mobilité :

La semaine européenne de la mobilité se déroule chaque année du 16 au 22 septembre. Cette année, l'événement est labellisé COP 21. L'objectif est de générer des changements de comportements afin de réduire le nombre d'accidents sur les routes et les émissions de gaz à effets de serre. Cette opération organisée par le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie s'adresse aux villes et autres collectivités.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver la mise en œuvre de journées de gratuité sur le réseau de transport TUT aggro (hors TAD sur la ville de Tulle) aux dates suivantes :**
 - ✓ le mercredi 1^{er} juin 2016 - participation à la semaine européenne du développement durable,
 - ✓ le mercredi 25 mai 2016 - foire de la Saint Clair,
 - ✓ le mercredi 21 septembre 2016 - semaine de la mobilité.

Approuvé à l'unanimité

Arrivée de madame Josiane Brassac Dijoux

5 - Jeunesse

5.1. Approbation des modalités d'intervention de Tulle aggro en matière d'interventions auprès des ALSH et sur le volet périscolaire, au titre de l'année 2016

Rapporteur : monsieur Arnaud Collignon

Depuis 2013, conformément à la délibération n°3.1 du 17 décembre 2012, Tulle aggro accompagne financièrement l'ensemble des 8 ALSH du territoire, à hauteur de 5€ par journée et par enfant accueilli.

Par application de la délibération n°2.1 en date du 20 janvier 2014, Tulle aggro propose aux ALSH associatifs d'avoir recours à un service d'expertise comptable mutualisé, afin d'harmoniser et de sécuriser les formalités juridiques et comptables portées par les administrateurs bénévoles du territoire.

La mise en œuvre d'un programme d'intervention communautaire sur le volet périscolaire a également été entreprise dès janvier 2014, après saisine de Tulle aggro par les communes.

En mars 2015, le projet éducatif communautaire a été validé par la commission enfance-jeunesse et le comité technique jeunesse réunissant Tulle aggro, les représentants des 8 ALSH, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale Protection des Populations, la CAF19, et le Conseil Départemental.

Ce document décline à la fois les objectifs éducatifs Tulle aggro visant à mettre en œuvre de façon partagée les conditions nécessaires au bon accueil et développement des enfants sur son territoire, ainsi que l'ensemble des dispositifs ci-dessus cités. Il a vocation à être évalué régulièrement.

De ce projet éducatif communautaire découlent désormais les programmes annuels d'actions jeunesse mis en œuvre par Tulle aggro.

En 2015, le soutien financier de Tulle aggro aux ALSH s'est ainsi élevé à 127 000 €.

Il comprend :

- la subvention journée/enfant,
- l'aide au transport les mercredis midis,
- l'expertise comptable,

- le développement d'activités nouvelles,
- des sorties inter-ALSH,
- de la formation pour les animateurs ALSH.

Concernant l'accompagnement des municipalités dans la mise en place des temps périscolaires, Tulle agglo a proposé :

- un catalogue de 35 animations portées par 12 partenaires et financées à 50% par la communauté d'agglomération,
- une soirée d'information aux élus sur les enjeux des PEDT (Projets éducatifs territoriaux),
- un programme de sensibilisation pour les agents municipaux encadrants périscolaires.

Ces offres, en cohérence avec les objectifs éducatifs de Tulle agglo, ont été mobilisées par les 8 ALSH et 23 communes du territoire.

Durant l'année 2015, 2 études ont également été engagées :

- le diagnostic sur les bâtiments ALSH réalisé de janvier à septembre par Corrèze Ingénierie, présenté aux élus communaux et communautaires, une photographie du patrimoine immobilier afférent, et des travaux préconisés sur le court et plus long terme. (Cf. réunion de restitution aux propriétaires des bâtiments le 08 décembre 2015).
- le diagnostic collectif sur le volet « ressources », conduit avec le DLA19 (Dispositif Local d'Accompagnement) auprès des 7 ALSH volontaires, démontre, quant à lui, la très (*trop*) grande diversité des situations : prises en charge, cultures comptables, politiques tarifaires, réalités des relations avec la ou les collectivités, valorisation ou non, ou en partie, des avantages en nature et/ou en personnel, pratiques sociales (contrats), offres de services ...

De fait, toute synthèse et volonté d'homogénéisation des structures en place conduiraient en l'état au non-sens. Un accompagnement collectif sur différentes problématiques communes et la définition d'outils ou procédures d'harmonisation à l'échelle communautaires sont préconisés.

(Cf. réunion de présentation du diagnostic collectif le 20/11/2015).

Aussi est-il proposé de conforter le rôle de la communauté d'agglomération comme coordonnatrice et fédératrice des actions portées en faveur de la jeunesse sur son territoire.

Cela se traduirait par l'affirmation d'une politique jeunesse volontariste contractualisée avec ses partenaires, selon les 6 axes d'intervention retenus au titre du Projet éducatif communautaire :

- Mettre en œuvre des objectifs éducatifs partagés
- Développer, accompagner la formation des équipes et personnels encadrants
- Valoriser et accompagner les structures d'accueil ALSH en place
- Favoriser l'accessibilité aux familles
- Développer une offre variée d'activités péri et extra-scolaires
- Favoriser l'action jeunesse en réseau, la concertation, le partage d'informations

Ainsi en 2016, et sous réserve de validation budgétaire :

⇒ Sur le volet ALSH

Pourraient être maintenus dans ce cadre :

- les subventions journées/enfant, et expertise comptable
- les formations encadrants
- le développement d'activités en ALSH, et en inter-ALSH (visite du marais du Brezou et journée sport nature)
- la définition progressive d'une communication partagée

Pourraient être nouvellement mis en œuvre :

- une participation supplémentaire de 5€ par journée/enfant sur l'organisation de séjours dès lors que 2 ALSH minimum se mutualisent/coopèrent
- une démarche d'analyse des pratiques professionnelles
- un accompagnement financier des communes sur le volet investissement, dans le cadre des équipements supra-communautaires comme suite donnée au diagnostic bâtiments 2015,

- un accompagnement collectif des ALSH selon les préconisations du DLA19, notamment sur 2 thématiques jugées prioritaires : la rédaction d'un règlement intérieur et d'un DUERP selon une trame commune au territoire
- Un travail coopératif sur l'accueil des ados et pré-ados

⇒ **Sur le volet périscolaire**

Pourraient être maintenus :

- l'aide aux transports mis en place les mercredis midis depuis les écoles vers les ALSH du territoire
- la soirée d'information aux élus,
 - sur le thème cette année, de la formation existante en termes d'animation des temps périscolaires (CQP, VAE, BAFA périscolaires...)

Pourraient être développés :

- le programme communautaire d'activités périscolaires (au sein de notre réseau actuel de partenaires)
- les sessions de sensibilisation pour les agents municipaux en charge des TAP.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'approuver les modalités d'intervention de Tulle agglo au titre de l'année 2016 auprès des ALSH et sur le volet périscolaire, telles que présentées ci-dessus ;**
- **d'autoriser le Président à faire état de ce positionnement communautaire auprès des différents partenaires de la communauté d'agglomération.**

Monsieur Alain Chèze indique qu'il y a un ALSH sur la commune de Saint Augustin et demande ce qu'il adviendra lorsque cette commune fera partie de Tulle agglo.

Monsieur Christophe Jerretie remarque qu'on a une étude qui dit qu'on décide que les centres de loisirs n'évolueront pas dans les prochaines années.

Monsieur Arnaud Collignon répond que pour l'instant, il n'est pas question de prendre la compétence dans sa totalité. On continue le travail de soutien avec les ALSH. Dans le domaine périscolaire, on souhaite offrir un panel d'activités et aider davantage à l'acquisition de compétences du personnel. Il est cependant d'accord sur le fait qu'à un moment, il faudra conduire une réflexion sur la mutualisation des différents ALSH en vue d'une offre de service égalitaire.

Monsieur Roger Chassagnard estime que l'aide au transport rend énormément service. Il propose de travailler ensemble au sujet de l'utilisation du centre de loisirs du Chambon. Le conseil municipal de Laguenne veut faire des propositions pour mieux exploiter le stade, patrimoine de la commune de Laguenne sous bail emphytéotique avec la ville de Tulle. Il envisage par exemple la réalisation d'un parcours santé.

Monsieur Serge Hébrard juge les formations dispensées par Tulle agglo dans le domaine périscolaire très intéressantes et à pérenniser. Les organismes qui interviennent ne se déplacent que pour une heure minimum. Les petites communes, avec ¾ d'heure tous les jours, n'en bénéficient pas. 400 heures de formation, ce n'est pas à la portée des petites communes pour lesquelles il est compliqué d'envoyer le personnel en formation car il faut gérer les absences.

Monsieur Jean Pierre Corrèze dit qu'il n'est pas d'accord avec ce qui est dit concernant les investissements pris sur les projets supra-communaux. Il faut se mettre d'accord sur ce que sont les équipements supra-communaux. On pourrait surseoir ou augmenter l'enveloppe.

Approuvé à la majorité, 2 voix contre et 2 abstentions

 **POLE TECHNIQUE**

6 - Cours d'eau

6.1. Approbation du programme 2016 relatif à la gestion des milieux aquatiques et demande de subventions

Rapporteur : madame Marie-Pierre Naves Lauby

Depuis 2002, Tulle agglomération s'est engagée dans une démarche de gestion des milieux aquatiques à l'échelle de son territoire, notamment à travers la mise en place d'une Cellule Opérationnelle de Rivières et l'élaboration de programmes annuels d'actions.

Par délibération n°2.2 en date du 17 décembre 2012, le conseil communautaire a approuvé le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques. Celui-ci intègre les enjeux du territoire ainsi que ceux de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Adour-Garonne.

Le 8 décembre 2014, le PPG a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général pour une durée de 5 ans.

Le programme 2016 sur les milieux aquatiques répond aux objectifs de gestion définis sur le territoire et comprend des opérations d'animation, des études et des travaux réalisés soit en interne soit par des prestataires.

Le tableau ci joint récapitule les opérations liées au programme d'actions de l'année 2016, ainsi que le plan de financement correspondant.

La commission « valorisation environnementale », réunie le 11 février 2016, a émis un avis favorable.

Le programme sera aidé financièrement par les différents partenaires que sont l'Agence de l'eau Adour-Garonne, la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, le Conseil Départemental, l'Europe...

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'adopter le programme d'opérations 2016 et son plan de financement ;**
- **d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers suivants :**
 - **Agence de l'eau Adour-Garonne,**
 - **Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes,**
 - **Conseil Départemental de la Corrèze,**
 - **Europe ;**
- **d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation des opérations.**

Monsieur Roger Chassagnard se dit effrayé par l'idéologie des personnes qui ne connaissent pas forcément la vie des rivières. Au niveau de l'écrêtement du barrage de la Marque, un bureau d'études a spécifié qu'il ne fallait pas araser compte tenu de la vitesse de l'eau. Les seuils génèrent des réductions de vitesse et évitent des désordres. Ce même bureau d'études a indiqué qu'il ne fallait surtout pas araser le seuil de l'ancienne « Manu ». Le contribuable paie pour l'enlèvement des arbres. Planter des arbres nécessitera un entretien et provoquera des désordres.

Monsieur Dominique Laplace estime que les sommes engagées sont astronomiques. Il ne pense pas que la commune de Tulle a besoin de ça. Les gens ne s'en rendront pas compte.

Monsieur Jean Pierre Corrèze demande ce que signifient « T1 » et « T2 » sur le tableau.

Monsieur Michel Breuilh explique qu'il s'agit de tronçons.

Approuvé à la majorité et 4 voix contre

Fin de séance : 20 heures 45

Le Secrétaire de séance

Le Président

Bastien GORSE

Michel BREUILH